

2018

2019

Bienvenue
dans l'académie
de Besançon



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Le système éducatif

L'académie en chiffres

Les effectifs

(prévisions rentrée 2018)

215 592 écoliers, collégiens et lycéens

114 507
dans le premier degré

101 085
dans le second degré

dont
58 407 collégiens
et **42 678** lycéens

Les établissements scolaires publics et privés sous contrat

1 373 établissements scolaires dont
1 164 écoles
144 collèges
65 lycées, dont :

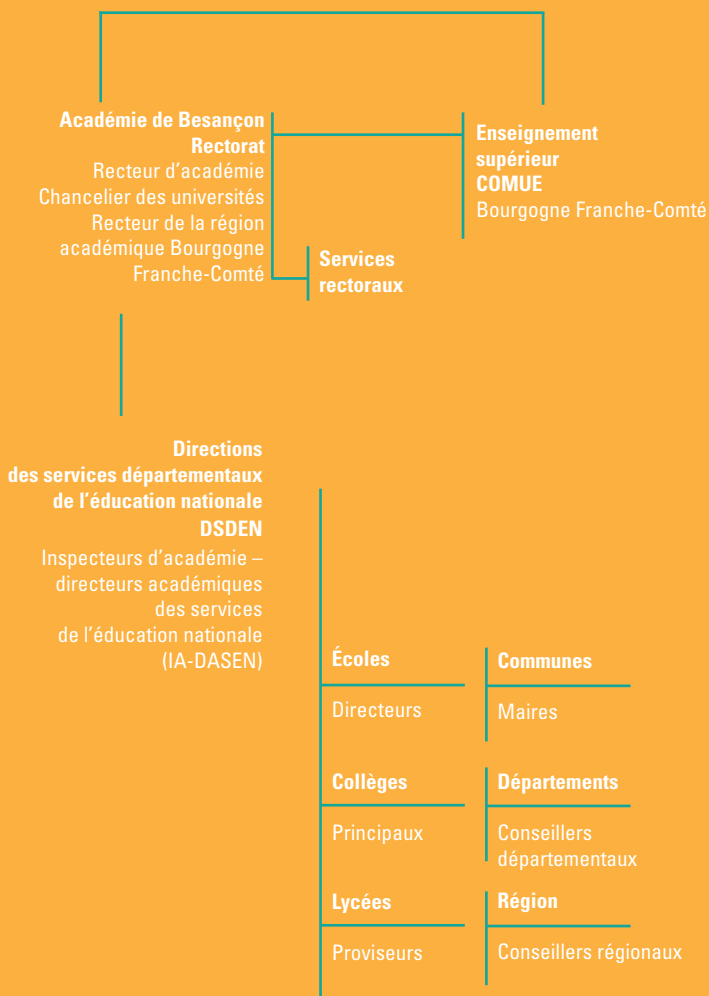
19 lycées généraux et technologiques

17 lycées polyvalents
29 lycées professionnels

2 établissements régionaux d'enseignement adapté (ERÉA)

12 REP et **4** REP+

Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Mesdames et Messieurs,

Vous venez de prendre vos fonctions dans l'académie de Besançon et je me réjouis de vous y accueillir.

Au nom de l'ensemble des personnels du rectorat, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et j'espère que vous saurez vous épanouir dans cette académie.

Le présent livret vise à rendre accessibles les informations essentielles à votre prise de fonction dans l'académie, que ce soit au sein des services du rectorat, en DSDEN ou en établissement.



Afin de compléter ce livret, un espace vous est spécialement dédié sur le site académique.

Il rassemble la totalité des données pratiques relatives à votre prise de poste.

En ligne, vous retrouverez des informations pédagogiques et administratives, vous pourrez consulter les résultats des examens et concours, rechercher des établissements et des formations.

Les sites des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) sont accessibles depuis la page d'accueil.

L'espace pédagogique fournit aux enseignants des ressources et des outils couvrant l'ensemble des disciplines.

Je vous invite également à consulter le portail intranet académique (PIA).

Il propose l'ensemble des ressources en ligne à destination des personnels de l'éducation nationale.

Cette rentrée 2018 s'inscrit dans la continuité d'une action visant à bâtir l'École de la confiance :

- dédoublement des classes de CP en REP et des classes de CE1 en REP+ ;
- possibilité offerte aux communes d'adapter les rythmes scolaires ;
- renforcement du dispositif « devoirs faits » au collège ;
- premières modifications préparatoires à la réforme du baccalauréat ;
- réforme de la voie professionnelle.

Ces mesures visent à garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux et à accompagner l'ensemble des élèves et surtout celles et ceux qui en ont le plus besoin, vers une orientation choisie et vers la réussite.

C'est aussi l'objectif que nous nous sommes fixé dans le projet académique 2015-2019 : assurer un parcours de réussite à chaque élève, accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques, favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

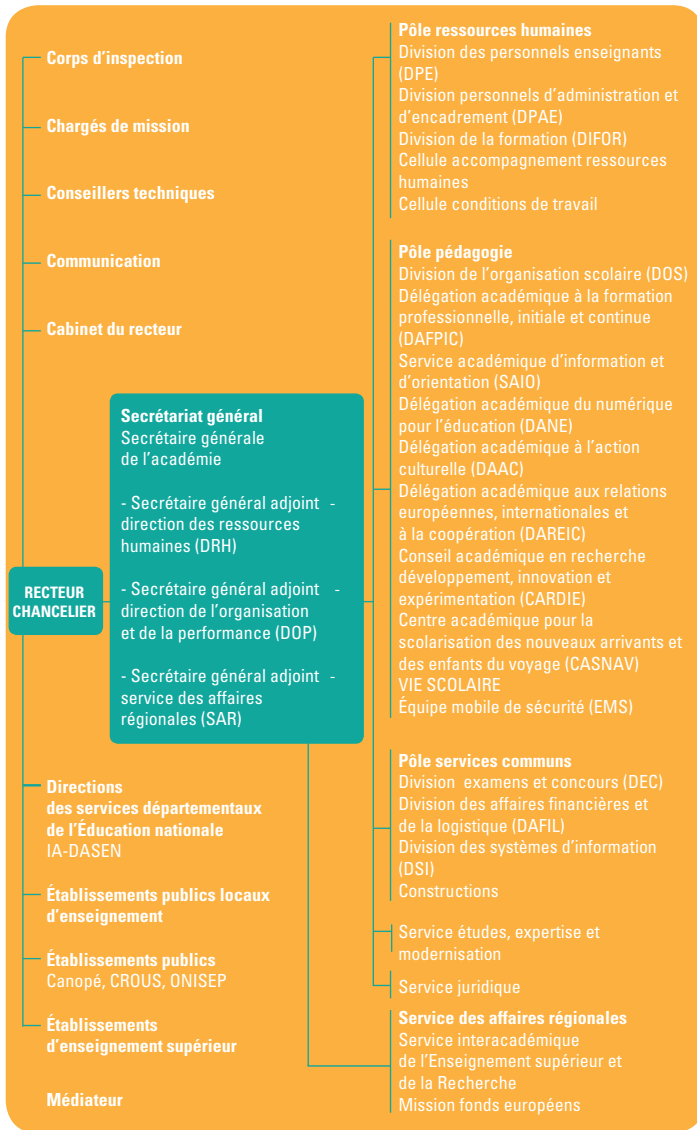
J'espère que vous aurez à cœur de participer à l'enthousiasmante mission qui est la nôtre au service de nos 215 592 élèves.

Bonne prise de fonction au sein de notre si belle académie !

Le Recteur, Chancelier des universités,
Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Jean-François Chanet

L'organigramme de l'académie



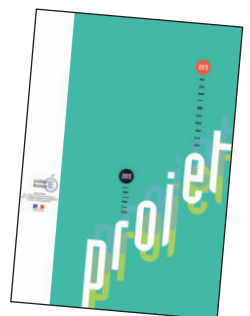
Le projet académique

Le projet académique 2015-2019 structure les ambitions de l'académie sur cette période, à partir des priorités ministérielles tout en intégrant les réalités de son territoire.

Le projet académique est décliné selon trois axes :

- 1 - assurer un parcours de réussite à chaque élève ;
- 2 - accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- 3 - favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

Véritable feuille de route, ce projet académique est le support principal de l'action de tous ceux qui œuvrent aux missions de l'éducation nationale dans l'académie de Besançon.



Vos formalités d'arrivée

Important

Compte tenu du calendrier imposé par la direction régionale des finances publiques (DRFIP), il est impératif que les documents énumérés ci-contre soient transmis avant le 25 de chaque mois pour une prise en charge de la rémunération sur le mois suivant.

Afin de réduire les délais de paiement, un système d'acompte est mis en place par la DRFIP selon un calendrier strict. Les acomptes correspondent à 80 % des sommes dues.

Les fonctionnaires arrivant d'une autre académie perçoivent leur traitement de septembre dans leur académie d'origine et sont pris en charge par l'académie d'accueil en octobre.

Vous êtes

Professeur des écoles

AESH

Enseignant du second degré

Personnel administratif

Dès votre nomination contactez

Le directeur de l'école et l'IEP de la circonscription ou le conseiller pédagogique

Le chef d'établissement, le gestionnaire ou le chef de service

En cas de problème ou de difficulté vous pouvez vous adresser

aux services gestionnaires à la DSDEN et/ou aux corps d'inspection

aux services gestionnaires à la DSDEN

aux services gestionnaires au rectorat et/ou aux corps d'inspection

aux services gestionnaires au rectorat

Si vous êtes muté à l'intérieur de l'académie	Si vous venez d'une autre académie	Si vous êtes stagiaire	Si vous êtes agent non-titulaire ou assistant d'éducation et si vous venez d'une autre académie	Si vous êtes agent non-titulaire ou assistant d'éducation dans l'académie	Si vous êtes personnel d'administration et d'encadrement
---	------------------------------------	------------------------	---	---	--

Le jour de votre prise de fonction, pensez à :

- > remplir la fiche de renseignement (à télécharger sur le site de l'académie) et, le cas échéant, le formulaire de remboursement de frais de transport (domicile-travail),
- > signer un procès verbal d'installation.

Dès votre arrivée, pensez à produire un relevé d'identité bancaire ou postal, une copie de votre carte Vitale et une copie de votre carte d'identité.

À produire si changement



En cas de changement



Pour recevoir le supplément familial de traitement

Produire une copie du livret de famille et une attestation de l'employeur de votre conjoint précisant qu'il ne perçoit pas cet avantage et une attestation CAF (à télécharger sur le site de la CAF)



Produire un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans

Tout changement de situation familiale doit être communiqué à votre service gestionnaire.

Personnels d'administration et d'encadrement, DPAE

Secrétariat : tél. 03 81 65 47 13 - ce.dpae@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel d'encadrement pédagogique, administratif ou d'inspection

- personnels de direction ;
- personnels d'inspection (IA-IPR⁽¹⁾ - IEN⁽²⁾) ;
- directeurs adjoints de SEGPA⁽³⁾ ;
- directeurs des ÉREA⁽⁴⁾ et ERDP⁽⁵⁾ ;
- cadres sur emplois fonctionnels ;
- cadres A de la filière administrative (AAE⁽⁶⁾ - DDS⁽⁷⁾).

✓ Le traitement des CLM⁽⁸⁾ - CLD⁽⁹⁾ et du compte individuel retraite : gestion des relevés de situation individuelle (RSI) des corps cités précédemment sont gérés au bureau DPAE 1.

Adressez-vous à : DPAE 1
03 81 65 49 35
ce.dpae1@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel ASS hors encadrement

- secrétaires d'administration (catégorie B) ;
- adjoints d'administration (catégorie C) ;
- personnels ouvriers et de service en position de détachement longue durée.

✓ La gestion du remplacement tous corps filière ASS ;

✓ le traitement des CLM⁽⁸⁾-CLD⁽⁹⁾ et du compte individuel retraite : gestion des relevés de situation individuelle (RSI) des corps cités précédemment ;

✓ le suivi administratif et la rémunération des apprentis de la fonction publique d'État sont gérés au bureau DPAE 2.

Adressez-vous à : DPAE 2
03 81 65 47 16
ce.dpae2@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel ITRF

- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) des services académiques et des établissements scolaires

Adressez-vous à : DPAE 3
03 81 65 47 42
ce.dpae3@ac-besancon.fr

> Vous êtes volontaire service civique

Adressez-vous à : DPAE
03 81 65 73 66
service.civique@ac-besancon.fr

¹ IA-IPR : inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

² IEN : inspecteur de l'éducation nationale

³ SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

⁴ ÉREA : établissement régional d'enseignement adapté

⁵ ERPD : école régionale du premier degré

⁶ AAE : attaché d'administration de l'État

⁷ DDS : directeur de service

⁸ CLM : congé longue maladie

⁹ CLD : congé longue durée

Personnels enseignants, DPE

Secrétariat : tél. 03 81 65 47 32 - ce.dpe@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant titulaire ou stagiaire

- agrégé
- certifié
- adjoint d'enseignement toutes disciplines

> Vous êtes enseignant de statut second degré affecté dans l'enseignement supérieur

Adressez-vous à : DPE 1
03 81 65 47 20
ce.dpe1@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant dans un établissement privé sous contrat

Adressez-vous à : DPE 2
03 81 65 49 27
ce.dpe2@ac-besancon.fr

> Vous êtes professeur ou chargé d'enseignement EPS, professeur d'enseignement général de collège (PEGC), professeur (PLP) ou directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en lycée professionnel

> Vous êtes conseiller principal d'éducation titulaire ou stagiaire

exerçant vos fonctions en lycée, lycée professionnel, collège, ÉREA, SEGPA

> Vous êtes psychologue de l'éducation nationale

- spécialité « éducation, développement et apprentissage » EDA (exerçant vos fonctions dans le 1^{er} degré – écoles maternelles et primaires)
- spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) (exerçant dans le 2^d degré en qualité de directeur de centre d'information et d'orientation et conseiller d'orientation)

Adressez-vous à : DPE 3
03 81 65 47 24
ce.dpe3@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant ou personnel d'éducation et d'orientation non titulaire de l'enseignement public :

- toutes disciplines
- maître auxiliaire, professeur contractuel, vacataire, intervenant extérieur, assistant de langue vivante, psychologue de l'éducation nationale (EDA ou EDO) ou CPE contractuel

Adressez-vous à : DPE 4
Gestion : 03 81 65 47 67 ou
03 81 65 47 75
Traitements : 03 81 65 47 84
ce.dpe4@ac-besancon.fr

Renseignements particuliers

Octroi de congé longue durée (CLD), congé longue maladie (CLM), disponibilité d'office, mi-temps thérapeutique concernant les personnes gérées par les bureaux DPE.

>> adressez-vous au service DPE 3
Tél. 03 81 65 47 21
ce.dpe3@ac-besancon.fr

Demande d'autorisation de cumul :

>> adressez-vous au service DPE 4
Tél : 03 81 65 47 00
(poste 4083)

Règlementation touchant aux traitements pour l'ensemble des catégories de personnels :

- autorisation d'absence pour motif syndical
>> adressez-vous au service DPE 1
Tél : 03 81 65 47 64
ce.dpe1@ac-besancon.fr

Pour tout échange concernant votre carrière d'enseignant

Informations, précisions, questions, vous pouvez correspondre avec votre gestionnaire au moyen de i.prof@ac-besancon.fr

Enseignants du 1^{er} degré public

Votre traitement est préparé par le service interdépartemental de gestion du 1^{er} degré public (SIG1D) de l'académie, situé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Jura, pour les enseignants du premier degré des quatre départements de l'académie.

Service interdépartemental de gestion individuelle et financière 1er degré public - SIG1D

> **Chef de division** : Samuel Gentier

> **Adjointe au chef de division et cheffe de bureau - Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort**
Florence Bailly 03 84 87 27 37

> **Cheffe de bureau - Doubs**
Loïcia Grappe 03 84 87 27 14
ce.sig.dsden39@ac-besancon.fr

DSDEN du Doubs - Tél. 03 81 65 48 50
26 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex
ce.dsden25@ac-besancon.fr

> **Division des personnels enseignants du 1^{er} degré**

> **Cheffe de division**
Émilie Ginies 03 81 65 48 68
ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

> **Adjointe à la cheffe de division en charge de la gestion collective**
Marion Paillard 03 81 65 48 56
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

> **Gestionnaires des actes collectifs**
Nathalie Gravier 03 81 65 48 56
Marilyn Dumé 03 81 65 48 56
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

> **Conseiller mobilité carrière - Contractuels - Accident du travail - Service civique**
Eryk Heytens 03 81 65 48 50
ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr

> **Contrats aidés - Concours et examens professionnels - PE interne - CAPPEI - DDEAS - Service civique**
Isabelle Barbe 03 81 65 48 77
ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr

> **Gestionnaire formation continue**
Élisabeth Morel 03 81 65 48 60
ce.dos1-stages.dsden25@ac-besancon.fr

DSDEN du Jura - Tél. 03 84 87 27 27
335 rue Charles Ragmey - BP 602
39021 Lons-le-Saunier Cedex
ce.dsden39@ac-besancon.fr

> **Service gestion collective et moyens**
> **Cheffe de division** : Christelle Viaud 03 84 87 27 34
> **Cheffe de bureau** : Céline Gacon 03 84 87 27 29
> **Secrétariat** : Brigitte Do Canto 03 84 87 27 29

> **Suivi des effectifs - Carte scolaire - Suivi des emplois - Enquêtes diverses - Dérégations scolaires 1^{er} degré - Mouvement départemental - Statistiques**
Céline Gacon 03 84 87 27 29

> **Accidents de service - Statistiques - Carte scolaire - Suivi des rythmes scolaires - Contrats et conventions de l'enseignement privé - CAPA-SH / CAFIPEMF / CRPE**
Brigitte Do Canto 03 84 87 27 29

> **Mouvement départemental - Permutations, Ineatexeat - Affectations PE stagiaires - Liste d'aptitude directeurs - Liste aptitude PE - Échelon spécial - Classe exceptionnelle HC - Stages formation ASH**
Coralie Bonnot 03 84 87 27 21

> **Temps partiel - Disponibilité - Détachement - Congés formation et DIF - Cumul d'emploi - Suivi entretiens de carrière - Correspondante SIG1D**
Karine Fumey 03 84 87 27 16

DSDEN de la Haute-Saône - Tél. 03 84 78 63 00
5 place Beauchamp - BP 419 - 70013 Vesoul Cedex
ce.dsden70@ac-besancon.fr

> **Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public et privé**
Didier Barthel 03 84 78 63 11
ce.drh.public.dsden70@ac-besancon.fr

> **Gestion collective (mouvement / avancement)**
Virginie Masson 03 84 78 63 13

DSDEN du Territoire de Belfort - Tél. 03 84 46 66 00
4 place de la Révolution Française - CS 60129
90003 Belfort Cedex
ce.dsden90@ac-besancon.fr

> **Division des ressources humaines (personnels enseignants du 1^{er} degré public)**
Frédérique Petithory 03 84 46 66 10
ce.drh.dsden90@ac-besancon.fr

> **Gestion collective**
Aurore Forner 03 84 46 66 11

Enseignants du 1^{er} degré privé

Votre traitement est préparé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Saône, pour les quatre départements de l'académie.

Service interdépartemental de gestion des personnels du 1^{er} degré privé
ce.ens.prive.dsden70@ac-besancon.fr

> **Gestion intégrée**
Patrice Palmisano 03 84 78 63 01
> **Doubs : titulaires et maîtres auxiliaires**
Nathalie Hooft 03 84 78 63 53
> **Haute-Saône et Territoire de Belfort : titulaires et maîtres auxiliaires**
Monique Lambert 03 84 78 63 31
> **Jura : titulaires et maîtres auxiliaires**
Jean-Pierre Valder 03 84 78 63 22

Les acteurs de votre formation

Vous êtes	Fonctionnaire stagiaire	Contactez	L'ESPE
	Personnel enseignant titulaire 1 ^{er} degré		La DSDEN
	Personnel enseignant titulaire 2 ^d degré		
	Personnel administratif		La DIFOR

Le calendrier scolaire 2018-2019

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	<i>Académies</i> <i>Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers</i>	<i>Académies</i> <i>Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg</i>	<i>Académies</i> <i>Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles</i>
Préentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 mars 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : mardi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : lundi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

Les services académiques vous accueillent

Toutes les informations
en ligne

www.ac-besancon.fr

Nouveaux arrivants, un espace vous est dédié sur le site académique !

www.ac-besancon.fr/rentree



Retrouvez l'académie de Besançon sur twitter @acbesancon

Portail intranet académique (PIA)

Le PIA propose, en ligne, l'ensemble des ressources disponibles pour les personnels de l'éducation nationale.

<https://pia.ac-besancon.fr>

ce.dsi@ac-besancon.fr

Site Convention

10 rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
tél. 03 81 65 47 00 fax. 03 81 65 47 65

Sur le site Convention, se trouvent le cabinet du recteur, le secrétariat général ainsi que :

- la direction des ressources humaines
- le service des affaires régionales (SAR)
- la direction de l'organisation et de la performance (DOP)
- les services études, expertise et modernisation (SEEM)
- le service juridique
- le service communication
- la division personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)
- la division des affaires financières et de la logistique (DAFIL)
- la division des personnels enseignants (DPE)
- la division de l'organisation scolaire (DOS)
- division des systèmes d'information (DSI)
- le service des pensions et de l'action sociale (SPAS).

Situé au centre ville. Il est bien desservi par les bus urbains. L'accès en voiture est facilité par le fléchage « Citadelle », sortie autoroute Besançon centre ou ouest.

Site Carnot

45 avenue Carnot
25030 Besançon Cedex
tél. 03 81 65 47 00 fax. 03 81 65 47 65

Sur le site Carnot, se trouvent :

- l'inspection pédagogique régionale
- la délégation académique à l'action culturelle (DAAC)
- la délégation académique à la formation professionnelle, initiale et continue (DAFPIC)
- la délégation académique du numérique éducatif (DANE)
- la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC)
- la division examens et concours (DEC)
- la division de la formation (DIFOR)
- la vie scolaire
- l'imprimerie
- le service académique d'information et d'orientation (SAIO)
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

Accès à pied depuis la gare SNCF « Viotte ». Ce site est bien relié au centre ville par le tram et les bus urbains, sortie autoroute Besançon centre.

Ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

Accueil téléphonique

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

En département

DSDEN du Doubs

26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon CEDEX
03 81 65 48 50
ce.dsden25@ac-besancon.fr

DSDEN du Jura

335 rue Charles Ragmey
39021 Lons-le-Saunier CEDEX
03 84 87 27 27
ce.dsden39@ac-besancon.fr

DSDEN de la Haute-Saône

5 place Beauchamp - BP 419
70013 Vesoul CEDEX
03 84 78 63 00
ce.dsden70@ac-besancon.fr

DSDEN du Territoire de Belfort

4 place de la Révolution Française - CS 60129
90003 Belfort CEDEX
03 84 46 66 00
ce.dsden90@ac-besancon.fr

RECTORAT
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Tél. 03 81 65 47 00
ce.rectorat@ac-besancon.fr

Nouveaux arrivants, un espace vous est dédié sur le site académique : toutes les informations sont en ligne !



www.ac-besancon.fr



www.dailymotion.com/ac-besancon



www.twitter.com/acbesancon



Réalisation service communication
imprimerie du rectorat
Juillet 2018

